

vous proposent deux journées de formation
et de réflexion sur les thèmes :

ÉCOLOGIE, SOCIAL, DÉMOCRATIE
**3 enjeux à appréhender dans leur
intégralité : Quelles déclinaisons locales et
quelles dispositions initier pour répondre
à l'attente des citoyen-ne-s ?**

**Le samedi 29 mai 2021
de 9h00 à 17h30**

**Formation en présentiel et à distance
AGECA
177, rue de Charonne
75011 PARIS**

Accès : métro 12 - arrêt Alexandre Dumas

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs* pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

| | |
|------------------------------------|-------|
| Communes et intercommunalités de : | |
| - moins de 1000 habitants | 150 € |
| - de 1000 à 5000 | 250 € |
| - de 5000 à 10000 | 300 € |
| - de 10000 à 30000 | 400 € |
| - de 30000 à 50000 | 500 € |
| - de 50000 à 75000 | 600 € |
| - de 75000 à 100000 | 650 € |
| - plus de 100000 | 700 € |

| | |
|--|-------|
| Conseillers Départementaux et Régionaux | 700 € |
|--|-------|

* Les tarifs couvrent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription à la session de formation (valant convention simplifiée de formation)

ÉCOLOGIE, SOCIAL, DÉMOCRATIE : 3 enjeux à appréhender dans leur intégralité

Quelles déclinaisons locales et quelles dispositions initier pour répondre à l'attente des citoyen-ne-s ?

Le samedi 29 mai 2021 à l'AGECA - 177, rue de Charonne 75011 PARIS organisée par Formation et Citoyenneté et REAL

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email : _____
Fonction élective : _____

Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____
Nbre d'hab. (pour les élus communaux) : _____
Fonction de l'agent : _____

Signature du/de la candidat.e à la formation _____
Signature du responsable _____
avec cachet

CACHET

ÉCOLOGIE, SOCIAL, DÉMOCRATIE

3 enjeux à appréhender dans leur intégralité : Quelles déclinaisons locales et quelles dispositions initier pour répondre à l'attente des citoyen-ne-s ?

Samedi 29 mai 2021 (formation du 12 et 13 décembre 2020 reportée)

8h45 Accueil des participant-e-s.

9h00 à 12h30 (*) **Conduire un schéma de transition écologique : exemple : la zone à faible émission de particules (ZFE) :**

- Dégager des priorités adaptées aux territoires
- Trouver des financements, partenariats ou subventions pour éviter les injustices sociales.

12h45 **Déjeuner**

14h00 à 16h00 **Covid-19 : En fonction des expériences du passé, quelles sont les nouvelles attentes des citoyen-ne-s en matière de services publics et principalement de santé ?**

Quelles dispositions prendre localement pour rendre le citoyen maître de ses choix et acteur ?

16h00 à 17h30 (*) **Définir les principes et les objectifs d'une démocratie participative, pouvant contribuer à endiguer le désintérêt des citoyen-ne-s à la chose publique : expériences mises en œuvre, quels enseignements ?**

Bilan de la formation

(*) pause d'1/4 heure comprise

Intervenant.es :

Laurence BOFFET, vice-présidente de la métropole lyonnaise et conseillère d'arrondissement Lyon I

Bruno PERCEBOIS, médecin - pédiatre dans le service public territorial (retraité)

Jean-François PELLISSIER, responsable associatif, ancien conseiller régional d'Île-de-France chargé de la démocratie participative

Durée de la formation : 7 heures



formation
& Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire
75011 PARIS